

## **Objet : Programme de vaccination en milieu scolaire**

---

La vaccination au Collège Citoyen aura lieu le 14, 15 et 16 décembre 2021.

Cher parent,

La fermeture des écoles en raison de la pandémie de COVID-19 a causé un retard dans l'administration de la vaccination scolaire normalement effectuée en 3<sup>e</sup> année du secondaire. Certains vaccins seront ainsi offerts cette année aux élèves du 4<sup>e</sup> secondaire. Le report de ces doses en secondaire 4 n'entraînera pas une moins bonne protection de votre enfant contre ces maladies. Au Québec, l'âge légal pour le consentement aux soins est de 14 ans. Votre enfant est donc en mesure de consentir lui-même à la vaccination offerte à l'école. Ces informations vous sont fournies afin que vous puissiez le soutenir dans sa démarche.

### **Vaccins à recevoir**

#### **Vaccin contre la diphtérie et le tétanos**

Votre jeune aura l'occasion de recevoir à l'école une dose du vaccin dT, un vaccin qui protège à la fois contre la diphtérie (d) et le tétanos (T). La diphtérie et le tétanos sont des maladies très sérieuses causées par des bactéries. Voilà pourquoi il est important de faire vacciner les jeunes pour conserver la protection contre ces maladies.

#### **Vaccin contre le méningocoque du sérotype C**

Le méningocoque est une bactérie qui peut causer des infections sévères, telles qu'une méningite et une infection du sang (septicémie). Une dose de ce vaccin est administrée à l'âge de 1 an. Toutefois, comme l'adolescence est une période à risque pour la méningite, les experts québécois recommandent l'administration d'une dose supplémentaire en 3<sup>e</sup> secondaire.

#### **Vaccin contre les virus du papillome humain (VPH)**

Le virus du papillome humain est l'une des infections transmissibles sexuellement (ITS) les plus fréquentes. Certains VPH peuvent causer des condylomes (verrues génitales ou anales), des lésions précancéreuses ou des cancers du col de l'utérus, du vagin, de la vulve, du pénis, de l'anus et de la gorge. Les VPH se transmettent par un contact cutané ou avec une muqueuse le plus souvent au cours de contacts intimes, même sans relation sexuelle complète. Pour assurer une protection maximale, le vaccin doit être administré avant le début des relations sexuelles, c'est pourquoi il est offert aux jeunes à cet âge.

### **Mise à jour du carnet de vaccination**

Au moment de vacciner votre jeune, l'infirmière consultera son dossier et son carnet de vaccination afin de vérifier si sa vaccination est à jour pour l'ensemble de ces maladies : la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, les infections à méningocoque de sérotype C, la varicelle, l'hépatite A, l'hépatite B et les infections à VPH. Elle pourra alors lui donner les vaccins manquants. Si votre jeune n'a pas reçu 2 doses de vaccin contre les hépatites en 4<sup>e</sup> année du primaire, il pourra recevoir une 1<sup>re</sup> dose en même temps que le vaccin dT et le vaccin contre le méningocoque du sérotype C et la 2<sup>e</sup> dose sera donnée à l'école l'année suivante.

Ces vaccins sont tous importants car les maladies contre lesquelles ils protègent existent toujours et peuvent encore s'attraper. Ils sont très efficaces et sécuritaires. Dans le cas de la varicelle, si votre enfant a reçu le vaccin ou qu'il a fait la maladie après l'âge de 1 an, il est considéré protégé contre la varicelle.

Il n'y a aucun risque à recevoir plusieurs vaccins au cours d'une même séance de vaccination. Cette pratique est sécuritaire, et elle est répandue dans le monde entier. Votre jeune recevra par courriel un feuillet d'information sur les effets secondaires pouvant apparaître dans les 24 à 72 heures suivant l'administration d'un vaccin et les moyens à prendre pour les soulager.

**Votre enfant devra avoir son carnet de vaccination en mains le jour de la vaccination.** Les vaccins administrés y seront inscrits. Toutefois, même sans le carnet de vaccination, l'infirmière sera en mesure de proposer à votre jeune les vaccins qui sont recommandés. La carte d'assurance maladie n'est pas requise.

Si vous désirez des informations supplémentaires, vous pouvez contacter une infirmière scolaire à l'adresse suivante : [vaccination.4-17.ciessler@sss.gouv.qc.ca](mailto:vaccination.4-17.ciessler@sss.gouv.qc.ca)

Pour plus d'informations sur la vaccination et les maladies évitables par la vaccination, consultez la section Vaccination du site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [Quebec.ca/vaccination](http://Quebec.ca/vaccination).

Nous vous remercions de votre collaboration.

*L'équipe des infirmières scolaires de Laval*